

27 déc 2018 -16:58

Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le jeudi 27 décembre 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Transfert de membres du personnel du SPF Finances au gouvernement de la Région flamande

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel du SPF Finances au gouvernement de la Région flamande.

Comme le prévoit la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, la Région Flamande a décidé d'assurer elle-même, à partir du 1er janvier 2019, le service de la taxe sur les jeux et paris, de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement et de la taxe d'ouverture sur les débits de boissons. La Région a également décidé de reprendre le personnel concerné du SPF Finances.

Le projet règle le transfert des membres du personnel de l'Administration générale des Douanes et Accises, de l'Administration générale de la Fiscalité, de l'Administration générale de la Perception et du Recouvrement et du Service d'encadrement Expertise et Support stratégiques du SPF Finances vers le gouvernement de la Région flamande.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers les entités fédérées

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal qui règlent le transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone.

Le personnel, actif dans différents bureaux de paiement régionaux, sera transféré d'office vers la Communauté ou la Région compétente pour le bureau de paiement concerné. Les autres membres du personnel seront transférés d'office vers la Communauté flamande ou la Région wallonne selon leur rôle linguistique. Le transfert du personnel vers la Communauté germanophone se fera sur la base d'un ordre de service et suivant les règles de priorité.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Accord de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales. Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à ce projet d'accord de coopération.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, la compétence en matière de prestations familiales a été défédéralisée et transférée aux quatre entités fédérées. Ce transfert de compétence concerne également le contrôle du respect de la réglementation en matière de prestations familiales et l'application de sanctions pénales et administratives. Chaque entité fédérée dispose donc d'une compétence propre et exclusive en matière de contrôle et de maintien des règles pour les matières pour lesquelles elles sont compétentes.

Le projet d'accord de coopération a pour objectif de coordonner la collaboration entre les différents services d'inspection sociale des entités fédérées, dans le cadre des compétences en matière de prestations familiales. Cet accord permet ainsi de garantir le caractère global et coordonné de la politique en matière de fraude sociale.

L'avant-projet de loi porte assentiment à cet accord de coopération.

Le projet d'accord de coopération sera soumis par la Région wallonne au Comité de concertation. L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Dotation d'équilibre dans les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants pour 2019

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2019.

Le montant de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale versé à l'ONSS-gestion globale est, pour l'année 2019, fixé à 1.396.775.000 euros.

Le montant de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale versé à la gestion financière globale dans le statut social des travailleurs indépendants est, pour l'année 2019, fixé à 0 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Instauration du mécanisme d'indexation dans le cadre de l'allocation de mobilité - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui instaure le mécanisme d'indexation pour la valeur catalogue de la voiture de société, dans le cadre de l'allocation de mobilité.

La loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité donne la possibilité aux travailleurs d'échanger leur voiture de société contre une allocation de mobilité, dans le cadre de conditions imposées par cette loi.

Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, donne délégation au Roi de fixer le mécanisme d'indexation pour la valeur catalogue de la voiture de société. La valeur de l'allocation de mobilité sera donc calculée sur la base de la valeur de la voiture de société qui, à son tour, sera basée sur la valeur catalogue.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant exécution du mécanisme d'indexation en application de l'article 12, § 2, de la loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Dispositions en matière du remboursement des spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions en matière de remboursement des spécialités pharmaceutiques.

L'avant-projet exécute les décisions relatives aux économies prises dans le domaine des médicaments lors du conclave budgétaire. Il s'agit plus particulièrement de :

- l'accroissement de la baisse de prix après 15 ans de remboursement en fonction du chiffre d'affaires (*volume cliff*)
- l'élargissement des prix plafonds, l'introduction des prescriptions des médicaments les moins chers dans les hôpitaux et l'augmentation de l'introduction du quota de prescriptions les moins chères en milieu hospitalier
- l'approfondissement niveau de facturation à l'hôpital pour les médicaments pour lesquels des alternatives sont disponibles (au niveau ATC5) de 90% vers 85%
- l'adaptation de la définition de la "prescription bon marché"
- l'impact de la suppression de l'exception pour la catégorie F sur la mesure d'économie "anciens médicaments"
- la cotisation compensatoire 2019
- l'adaptation de la transparence dans les contrats art. 81

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Décisions dans le cadre du plan d'avenir pour l'Institut von Karman de dynamique des fluides

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a pris des décisions dans le cadre du plan d'avenir de l'Institut von Karman de dynamique des fluides.

L'Institut von Karman de dynamique des fluides (IVK) est une AISBL fondée en 1956 en qualité de centre de recherche et de formation dans le cadre d'une mission de l'OTAN. L'IVK est une référence mondiale dans le domaine de la dynamique des fluides et de l'aérodynamique.

Début 2017, l'IVK s'est retrouvé face à un besoin criant de liquidités. Le 20 avril 2017, le Conseil des ministres a décidé d'octroyer un prêt de sauvetage de cinq millions d'euros sous certaines conditions strictes. L'IVK a affecté l'intégralité de ce montant à l'apurement des dettes restant ouvertes. Un plan d'approche a dès lors été proposé afin de poursuivre l'élaboration du trajet de rétablissement du IVK.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a donné le feu vert pour :

- le versement de cinq millions d'euros dans le cadre du Pacte national d'investissement afin d'augmenter le capital pendant l'exercice budgétaire 2018
- la finalisation des modifications au statut du personnel par l'IVK, avec les accords nécessaires avec le personnel en service

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Accord de coopération avec les Communautés sur le régime Tax Shelter et l'échange d'informations

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les trois communautés relatif aux compétences en matière du régime Tax Shelter pour les oeuvres audiovisuelles et les oeuvres scéniques et à l'échange d'informations. Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à ce projet d'accord de coopération.

Le projet d'accord de coopération vise à déterminer d'une manière détaillée les tâches de chacun des partenaires publics dans le cadre du régime Tax Shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques. Le projet d'accord de coopération :

- détermine les compétences que les communautés et l'Etat fédéral exercent conjointement
- détermine les compétences de l'Etat fédéral
- précise la concertation nécessaire en vue d'échanger des informations sur les dossiers, d'harmoniser les interprétations et de promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques
- instaure une concertation minimale biannuelle
- détermine l'échange de données et statistiques nécessaires au monitoring du régime
- détermine la durée dudit accord et les conditions de dénonciation
- charge l'Etat fédéral d'une relecture décennale dudit accord
- fixe l'entrée en vigueur

Le projet d'accord de coopération sera soumis au Comité de concertation.

L'avant-projet porte assentiment au projet d'accord de coopération. Il sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre du Budget et de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a pris acte de la note "Vers une planification des ressources humaines plus fluide et plus responsabilisée dans les services publics fédéraux" et a approuvé les circulaires n°669 et 670, dans le cadre du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel.

La note fait l'état de la planification des ressources humaines dans les SPF et SPP depuis l'implémentation du monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel. Elle fait la synthèse des mécanismes plans de personnel et monitoring de risque. La note rappelle que le plan de personnel est élaboré par le comité de direction et approuvé par le ministre compétent. L'évaluation budgétaire ne doit pas être effectué dans le plan mais en continu via le processus de monitoring. Le monitoring s'appuie sur deux mécanismes distincts :

- le monitoring de risque
- le monitoring opérationnel

La circulaire n° 670 reprend des informations relatives à la méthodologie pour le calcul des KPI du monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel et du monitoring des décisions opérationnelles.

La circulaire n° 669 reprend des informations relatives au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2019 et 2020 et aux enveloppes de personnel 2019 et 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Soutien militaire aux représentations belges à risque dans le cadre du protocole DFACT

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement de personnel militaire spécialisé au profit des ambassades belges dans les pays où les tensions ont une influence directe sur les représentations et responsabilités diplomatiques belges, ainsi que sur les intérêts locaux belges.

En cas de dégradation de la situation sécuritaire et/ou d'une menace qui pèserait sur les intérêts belges dans certains pays, un soutien militaire spécialisé d'un *Security and Crisis Advisor (SACA)* se révélerait nécessaire dans certains postes diplomatiques et consulaires belges. Afin de préparer la présence du SACA, une *Defense and Foreign Affairs Crisis Team (DFACT)* est toujours envoyée au préalable sur le terrain pour effectuer une analyse de la préparation aux crises et de la sécurité physique du poste et du personnel. Le Conseil des ministres a donné dans ce cadre son feu vert pour les missions SACA génériques de 52 semaines par deux équivalents temps-plein et pour la mission SACA de deux mois à Ankara.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Contributions belges individuelles aux opérations de l'ONU et de l'UE en 2019

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les contributions belges individuelles proposées pour les opérations de l'ONU et de l'UE en 2019.

Le Conseil des ministres donne son accord sur :

- la prolongation de l'engagement d'un observateur ONU au profit de l'UNTSO à partir du Plateau du Golan jusque fin 2019
- la prolongation de l'engagement de deux officiers d'état-major dans le quartier général de la MONUSCO à Kinshasa (RDC) jusque fin 2019
- l'engagement d'un instructeur ONU au profit de l'UNSOC, à Entebbe (Ouganda) pour deux périodes de trois semaines
- la prolongation de l'engagement d'un officier d'état-major au profit de l'opération de l'UE EUNAVFOR jusque fin 2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 27 décembre 2018](#)

Prolongation de l'engagement opérationnel belge au Sahel en 2019

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'engagement opérationnel belge au Sahel en 2019.

La Défense prolongera, en 2019, les efforts des dernières années pour le développement des capacités et l'appui à la lutte contre le terrorisme en faveur des pays du G5 Sahel, dans le cadre de la sécurité et du renforcement de gouvernements stables en Afrique du Nord et plus particulièrement la région du Sahel.

Le Conseil des ministres donne plus particulièrement son accord sur :

- la prolongation de la participation à la mission d'entraînement de l'UE au Mali (EUTM MALI) avec environ 15 militaires jusqu'à fin 2019
- en faveur de la mission de l'ONU MINUSMA :
 - la prolongation du déploiement jusqu'à la mi-mai 2019 d'un détachement C-130, composé d'environ 60 militaires et d'un C-130
 - la prolongation du déploiement d'environ 105 militaires opérant à Gao et Bamako, jusqu'à la fin 2019
 - le déploiement d'une équipe d'entraînement mobile, composée d'environ 10 militaires, pour 4 périodes de 6 semaines
- en faveur de l'appui aux écoles nationales à vocation régionale (ENVR) :
 - l'engagement d'un instructeur pendant cinq périodes d'environ 6 à 7 semaines au Bénin
 - l'engagement de deux instructeurs pendant environ deux semaines au Niger
 - l'engagement de respectivement deux et trois instructeurs pour deux périodes d'environ six semaines au Burkina Faso
 - l'engagement de deux fois un instructeur pendant environ trois semaines en Mauritanie
 - l'engagement de trois instructeurs pendant environ quatre semaines au Mali
 - l'exécution de formations supplémentaires dans ce cadre ENVR et dans l'enveloppe budgétaire ENVR déterminés dans le dossier global des opérations 2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux 2019

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget des hôpitaux pour 2019 s'élève à 8.270.605.509 euros. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global du Royaume, visé à l'article 95 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Désignation des membres du gouvernement fédéral au sein du Comité de coopération Bruxelles

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres du gouvernement fédéral au sein du Comité de coopération Bruxelles.

Sont désignés membres du Comité de coopération Bruxelles :

- M. Charles Michel, Premier ministre
- M. Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateur, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
- M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, président
- Mme Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
- Mme Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté du 14 juillet 1989 portant fixation du nombre de membres du comité de coopération institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Remplacement d'un membre du gouvernement fédéral au sein du Comité de concertation

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres du gouvernement fédéral au sein du Comité de concertation.

Le projet vise à nommer M. Koen Geens, ministre de la Justice chargé de la Régie des bâtiments, comme membre du gouvernement fédéral au sein du Comité de concertation, en remplacement de M. Jan Jambon.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 novembre 2014 portant désignation des cinq membres du gouvernement au sein du Comité de concertation institué par la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Brexit : préparatifs en cas de "no deal"

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a pris acte d'une note relative aux préparatifs en cas de "no deal" dans le cadre du Brexit.

Afin de se préparer à l'éventualité d'un retrait britannique effectif et sans accord le 29 mars 2019, chaque département est chargé de préparer la législation nécessaire, en vue de la soumettre au Conseil des ministres à la mi-janvier. Le SPF Chancellerie du Premier Ministre se chargera de la coordination de l'ensemble en un avant-projet de loi, qui sera soumis au Parlement en vue de l'entrée en vigueur pour le 30 mars 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Fourniture d'énergie pour les bâtiments et installations des services publics fédéraux et d'autres institutions fédérales

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion de nouvelles conventions de fourniture d'électricité et de gaz avec la Vlaams Energiebedrijf pour l'année 2019 et 2020 pour l'ensemble des clients de la Régie des bâtiments et pour les Institutions publiques fédérales qui en font la demande.

Ces conventions seront conclues pour une durée de deux ans, prolongeable une année. Ce contrat de deux années fixes permettra de garantir la fourniture d'électricité et de gaz tout en permettant d'avoir suffisamment de temps pour analyser les prix. Par ailleurs, ce contrat de deux années fixes permettra de réaliser une économie de 221.000 euros par an. La prolongation éventuelle sera soumise à l'approbation du Conseil des ministres.

Marché public relatif à la fourniture de gaz, électricité et services apparentés pour les bâtiments et installations des Services publics fédéraux (SPF) et d'autres institutions fédérales pour les années 2019 et 2020 - Reporting des contrats en cours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 11 décembre 2018. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 janvier au 2 février 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Occupation des ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'occupation des ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour.

Les demandeurs de protection internationale peuvent travailler quatre mois après l'introduction de leur demande. Ils sont en possession d'une attestation d'immatriculation, modèle A. Le demandeur de protection internationale qui introduit un recours devant le Conseil du contentieux des Etrangers a également le droit de travailler jusqu'à ce qu'une décision lui soit notifiée. Il est cependant prévu, dans l'arrêté royal du 8 octobre 1981, que le demandeur de protection internationale doit être en possession d'un document conforme au modèle repris à l'annexe 35. Cette disposition n'est plus en accord avec la législation sur l'asile, telle que modifiée par la loi du 21 novembre 2017, en vertu de laquelle le demandeur de protection internationale qui a introduit un recours n'est plus en possession d'un document "annexe 35", mais bien d'une attestation d'immatriculation, modèle A.

Le projet d'arrêté royal a pour but d'adapter les articles 18 et 19 de l'arrêté royal du 2 septembre 2018 de sorte qu'il soit fait référence aux attestations correctes. De cette manière, il est évité que des demandeurs de protection internationale en procédure de recours soient privés d'autorisation de travailler, ce qui n'est nullement l'intention de la législation modifiée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 2018 portant exécution de la loi du 9 mai 2018 relative à l'occupation de ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

27 déc 2018 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 27 décembre 2018](#)

Main morte 2018

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2018, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Pour les communes, le crédit spécial pour 2018 s'élève à 87.817.359 euros. La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- pour les communes de la Région flamande, elle est de 8.494.612 euros
- pour les communes de la Région wallonne, elle est de 6.438.882 euros
- pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est de 72.883.865 euros

Pour les régions, la quote-part est la suivante :

- 635.143 euros pour la Région flamande
- 239.341 euros pour la Région wallonne
- 2.516.816 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le crédit spécial en faveur de l'agglomération bruxelloise s'élève à 24.891.310 euros.

Les quotes-parts sont calculées selon la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.

Projet d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2018, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 27 décembre 2018](#)

Dotation 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale pour la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et de la fonction de capitale de Bruxelles. Le paiement de cette dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale a été décidée lors de la sixième réforme de l'Etat.

En 2018, la Région de Bruxelles-Capitale se voit accorder les dotations suivantes :

- 12.175.000 euros pour les dépenses liées aux actions développées dans le cadre du Plan global de sécurité et de prévention
- 3 millions d'euros pour les dépenses liées à la sécurisation de la STIB
- 2.447.000 euros afin de soutenir les associations et institutions régionales dans le cadre du Plan global de sécurité et de prévention
- 2.378.000 euros afin de soutenir le déploiement de la vidéo protection et de la transformation digitale
- 35 millions d'euros au bénéfice des zones de police, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau zonal

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Soutien à la mise à niveau des infrastructures de recherche fédérales

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de projets en soutien à la mise à niveau des infrastructures de recherche fédérales, dans le cadre de la feuille de route européenne du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche" (ESFRI).

Les Etablissements scientifiques fédéraux du SPP Politique scientifique contribuent activement à la participation belge aux infrastructures de recherche européennes de la feuille de route ESFRI. La mission principale d'ESFRI est de soutenir une politique stratégique et cohérente des infrastructures de recherche en Europe et de faciliter les initiatives multilatérales visant à une meilleure utilisation et au développement des infrastructures de recherche aux niveaux européen et international.

Le Conseil des ministres a marqué son accord pour le financement de la mise à niveau de cinq infrastructures fédérales, dans le but de renforcer la position de la Belgique dans les infrastructures de recherche ESFRI distribuées :

- ACTRIS (Etablissements scientifiques concernés : IASB-IRM)
- EPOS (Etablissement scientifique concerné : ORB)
- DISSCO (Etablissements scientifiques concernés : IRSNB-MRAC)
- E-RIHS (Etablissement scientifique concerné : IRPA)
- CESSDA et DARIAH (Etablissement scientifique concerné : AGR)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Rapport national "Strategic Level Report OTAN"

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a pris acte du Strategic Level Report OTAN.

Lors de la réunion spéciale de l'OTAN du 25 mai 2017, il a été décidé que les états membres devraient introduire un rapport national annuel afin d'indiquer comment ils rempliront les engagements prévus dans le Defense Investment Pledge du Sommet de l'OTAN du Pays de Galles.

Ces derniers mois, ce gouvernement a réussi à concrétiser un certain nombre d'investissements capacitaires de taille : l'acquisition de 34 nouveaux avions de chasse F-35, le remplacement des véhicules de la capacité motorisée de la Composante terre par des Griffons (382) et des Jaguars (60) du programme français Scorpion dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la France, deux systèmes drones de type MALE et le lancement d'une collaboration avec les Pays-Bas pour le remplacement des équipements majeurs pour la marine.

Ils démontrent la volonté d'investir dans du matériel moderne et efficace pour la Défense afin de faire face aux défis sécuritaires et de protéger la population.

Toutefois, le gouvernement étant démissionnaire, son action est limitée à l'expédition des affaires courantes.

Le Conseil des Ministres autorise le Premier ministre à envoyer la lettre avant la fin de l'année. Pour rappel, le 16 novembre 2018, le Conseil des ministres a approuvé l'engagement opérationnel belge de la Défense pour 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

27 déc 2018 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 27 décembre 2018](#)

Asile : liste des pays d'origine sûrs

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block et du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant la liste des pays d'origine sûrs, dans le cadre de la loi sur les étrangers.

Conformément à la loi sur les étrangers, le Conseil des ministres doit rédiger une fois par an la liste des pays d'origine sûrs, reprise dans un arrêté royal. Sur la base de l'avis du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, des avis des Affaires étrangères et des listes des pays d'origine sûrs d'autres pays européens, le Conseil des ministres conclut que les pays suivants peuvent être considérés comme pays d'origine sûrs : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Ancienne république yougoslave de Macédoine, l'Inde, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie.

Pour les demandes d'asile introduites par des personnes venant de pays d'origine sûrs, la loi prévoit une procédure spécifique de refus de prise en considération lorsqu'il ne ressort pas clairement de ses déclarations qu'il existe, en ce qui le concerne, une crainte fondée de persécution ou des motifs sérieux de croire qu'il court un risque réel de subir une atteinte grave, assortie de délais plus brefs. Un examen individuel effectif reste toutefois indispensable.

Un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et de manière durable, il n'y a pas de persécution au sens de la Convention internationale relative au statut des réfugiés ou des motifs sérieux de croire que le demandeur d'asile court un risque réel de subir une atteinte grave telle que déterminée par la loi.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 57/6/1, alinéa 4, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, établissant la liste des pays d'origine sûrs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>